

Giceryi le 22 juillet 1975

Pers-

|               |            |
|---------------|------------|
| A traiter par |            |
| Date entrée   | 30-7-75    |
| N° classement | 75-34/17-1 |

Objet: Dette envers I.O.B.M.

Monsieur le Ministre de la Justice  
KIGALI

*Inspection d'Etat*

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous accuser la bonne réception de votre lettre n° 1702/03.14 du 11 juillet 1975 reçue le 20 du présent mois, m'accusant d'être débiteur de l'O.B.M., permettez-moi Monsieur le Ministre de porter à votre Connaissance les circonstances qui ont donné lieu à ce fait.

Tout d'abord, j'avoue que j'avais une Honda que l'O.B.M. m'avait avancée d'une valeur de 32.500 FRs, en plus je n'ai pas voulu rembourser la somme qui me restait, seulement j'ai nié le décompte sur la situation de remboursements, et quand j'ai quitté le service de l'O.B.M., c'est entendu qu'il ne doit pas assurer la Honda à mon nom d'où viens peut être la somme de 23.456 FRs qu'on se déclare une dette.

Cependant et bien au contraire Monsieur le Ministre, je ne dois rien à l'O.B.M., lui me dois la somme de 23.200 FRs provenant de mes déclarations et une maison sise à Busero, laquelle je suis prêt à me plaindre auprès de lui. Sans aller trop loin pour vous informer le contenu du déroulement, veuillez trouver ci-joint des copies de mes correspondances avec l'O.B.M. Du reste Monsieur le Ministre, je répondrai à votre appel tout en le souhaitant pour me plaindre auprès de l'O.B.M.

Je vous prie de vouloir bien agréer, Monsieur le Ministre l'assurance de ma très haute considération.

Copie pour information à:

✓- Son Excellence Monsieur le Président de la République Rwandaise  
KIGALI

- Monsieur le Ministre du Plan  
KIGALI

- Monsieur le Ministre des Affaires Sociales et du Mouvement Coopératif  
KIGALI

- Monsieur le Directeur Général de l'O.B.M.  
KIGALI

L'inspecteur des Coopérationes  
GISENYI

NYIRABATWARE; Joseph

le 30 JUILLET 1973

MINISTRE JOSHI  
DIRECTION DES COOPÉRATIVES  
N. N. N.  
PROFECTURE G I S E N Y I

Père-

Objet: Réclamation maison mise  
en danger

Monsieur le Directeur Général de l'O.C.M.  
G I S E N Y I

Monsieur le Directeur Général,

Après avoir entendu que le projet O.C.M. prendra sa fin dans un peu de jours, et donnant suite à mes plusieurs déclarations de ma maison d'habitation mise en danger connaît par tout le monde habitant le périmètre Muryinya, laquelle l'ancien Directeur Général avait pris injustement contre la haine qu'il a eue avec l'ancien Directeur de ce projet, précipitant son départ pour y loger ses successeurs, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que je m'oppose à tout renvoi et reprise entre l'O.C.M. ET les coopératives du Mayaga, tout en mettant en suspens la maison mise en danger construite en semis durable; celle-ci m'appartient n'appartient pas à l'O.C.M.

Si il y aura des contestations Monsieur le Directeur Général, la justice est là pour la défense et comme je l'ai déclaré il y a longtemps, je demande que l'O.C.M. ou si vous voulez le Directeur du projet fournisse des pièces justifiant à qui l'appartient et qui l'a construit avant la possession des clés, sans tenir compte de la haine qui existait entre Garret et Muryinya; ensuite avant de faire le contraire sur ma requête, Monsieur le Directeur Général, demandez au Bourgmestre de la Commune Muryira, à la population environnante ou l'ancien Coordonnateur des payannats, actuellement Directeur du projet Théophile à Gihangiro Monsieur DE SUI, en vous disant comment la maison a été construite.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur Général  
l'assurance de ma haute considération.

Copie pour information à:

- Monsieur le Ministre du Plan

S I G A L I

- Monsieur l'Agrologue des Payannats

M A Y A G A

- Monsieur le Bourgmestre de la Commune

M U R Y I R A

- Monsieur l'animateur en Coopératif

M U R A Y A G A

L'Inspecteur des Coopératives

G I S E N Y I

G I S E N Y I, Joseph